



ARRÊTÉ DE FERMETURE NOCTURNE TEMPORAIRE

Parc du Cœur de Ville

Avenant à l'arrêté 2025-350

Du Mercredi 17 décembre 2025 dès 22h jusqu'au
jeudi 18 décembre 2025, 07h00

Du vendredi 19 décembre 2025 dès 22h00 jusqu'
au samedi 20 décembre 2025, 07h00

Du samedi 20 décembre 2025 dès 22h00 jusqu'au
dimanche 21 décembre 2025, 07h00

Du dimanche 21 décembre 2025 dès 22h00
jusqu'au lundi 22 décembre 2025 07h00

Marché de Noël

Monsieur Jean-Luc DECOSTER,

1^{er} Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2222-17 ;

Vu l'arrêté municipal attribuant la délégation à Monsieur Jean-Luc DECOSTER, 1er Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Considérant la nécessité de fermer le parc Cœur de Ville durant la nuit afin de sécuriser les installations du Marché de Noël ;

Vu les lieux ;

ARRÊTONS

Article 1 :

L'accès au parc Cœur de Ville de la commune est interdit au public du Mercredi 17 décembre 2025 dès 22h jusqu'au jeudi 18 décembre 2025, 07h00, du vendredi 19 décembre 2025 dès 22h00 au samedi 20 décembre 2025 07h00, du samedi 20 décembre 2025 dès 22h00 au dimanche 21 décembre 2025 07h00, du dimanche 21 décembre 2025 dès 22h00 au lundi 22 décembre 2025 07h00 ;

Article 2 :

Les présentes dispositions seront matérialisées par l'installation de panneaux réglementaires aux endroits nécessaires avec affichage du présent arrêté par les services techniques communaux ;

Article 3 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur site internet officiel de la commune ;

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Article 5 :

Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 17 décembre 2025

Pour Le Maire et par délégation,

Le 1^{er} adjoint, Monsieur Jean-Luc DECOSTER.